



TERMES DE RÉFÉRENCE – Comité consultatif de haute performance

Note du traducteur: Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.

Nom : Comité consultatif de haute performance

Mandat : Le comité consultatif de haute performance est un comité de la Fédération Canadienne d'Escrime (FCE) qui a pour rôle d'être le chef de file et guider les programmes Canadiens vers les podiums internationaux.

Tâches principales: Le comité doit exécuter les tâches principales suivantes :

- Superviser tous les aspects des programmes de la haute performance de la FCE
- Garantir l'uniformité, la justice et l'efficacité des programmes haute performance et de leur sélection
- Installer, développer, rendre viable à long terme la haute performance dans les centre d'entraînement haute performance de la FCE et dans les équipe nationales
- Assurer la liaison avec les autres comités sur les questions ayant trait à la haute performance

Autorité: Le comité formule des recommandations afin que les membres apportent leurs commentaires et que le directeur haute performance les approuve. Le comité peut former des sous-comité pour faciliter le travail.

Composition: Le comité comprend:

- Le directeur HP, président du comité
- Les coordinateurs HP
- Un représentant de club
- Un représentant des athlètes
- Une représentante féminine
- D'autres personnes dont l'expertise est recherchée



Nominations

A l'exception des membres du personnel, le directeur haute performance nomme les membres du comité.

Les membres du comité siégeront pour des mandats d'un an, renouvelable chaque année.

Les nominations des candidats proviendront de la communauté d'escrime et concerneront seulement des acteurs ayant côtoyé la haute performance soit en qualité d'athlète ou d'entraîneur.

Le directeur HP tiendra compte pour son approbation des compétences et de l'expérience du candidat ainsi que de la nature diversifiée des membres de la FCE, y compris la langue, le genre, la provenance géographique dans le cadre de son approbation.

Réunions : Le comité se réunit soit par Visio conférence soit en personne, selon les besoins. Il se réunit sur convocation du directeur HP.

Ressources : La FCE attribue au comité les ressources nécessaires pour remplir son mandat. Le directeur HP détient l'autorité finale en ce qui concerne toute la dotation du personnel.

Rapports : Le comité relève du conseil d'administration de la FCE, par l'entremise du directeur HP. Le comité fait un rapport aux membres, par écrit, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle. Le président du comité participe à l'assemblée générale ainsi qu'à toutes les réunions stratégiques de la FCE.

Approbation : Les présents termes de référence ont été édités en octobre 2020 et doivent être validés par le conseil d'administration.

Révision : Le directeur HP, en collaboration avec le conseil d'administration doit de temps en temps réviser les présents termes de références et y apporter des changements, s'ils sont nécessaire.